



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Paule DELMAS (représentant M. Alain RUBY), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Gérard MEZZADRI (pouvoir de M. Alain FONTAINE), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

M. Hervé HOCQUARD,
M. Alain RUBY, représenté par Mme Paule DELMAS
M. Georges DUTRUC-ROSSÉT
M. Alain FONTAINE, donne pouvoir à M. Gérard MEZZADRI,

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 septembre 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2006

Nombre de conseillers en exercice : **30**

Nombre de membres présents : **27**

N° de l'ordre du jour :

2006.09.15 – Demande de subvention au fonds d'aménagement urbain pour la réalisation de logements aidés

M. PEUMERY, rapporteur donne lecture de la délibération.

10 10 06

10 10 06

Le fonds d'aménagement urbain (FAU) est constitué depuis 2002 par les prélèvements des communes concernées par l'article n°55 de la loi solidarité et renouvellement urbain, qui n'atteignent pas les 20% de logements sociaux sur leur territoire.

Ce fonds, doté de 35 millions d'euros à la fin de l'année 2005, est géré par un comité de gestion et présidé par le préfet de région.

Il a vocation à aider financièrement les collectivités locales pour des actions foncières et immobilières en faveur du logement social.

Le 27 juin dernier, le Grand Parc s'est doté d'un outil lui permettant de subventionner des opérations de logements aidés.

Trois d'entre elles sont dès à présent éligibles à la seconde part du fonds d'aménagement urbain pour un montant total maximal de 182 500 € :

Programmes validés en bureau communautaire du 10-07-2006				Participation Grand Parc	Participation maximale au titre de la seconde part du FAU
Bailleur	Opération	Commune	nb		
Paris et sa région	47, rue Lamartine	Versailles	35	195 000 €	97 500 €
Habitat et Humanisme	5-5bis-7, Avenue Moser	Viroflay	10	120 000 €	60 000 €
Versailles Habitat	11-13, rue de Ploix	Versailles	8	50 000 €	25 000 €
			53	365 000 €	182 500 €

Il convient de délibérer pour solliciter ces financements auprès du comité de gestion du fonds d'aménagement urbain.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

- 1) *Sollicite le comité de gestion du fonds d'aménagement urbain pour une participation aux opérations de logement social suivantes :*
 - a- *35 logements situés 47 avenue Lamartine à Versailles, pour un montant de 97 500 € ;*
 - b- *10 logements situés 5 et 5 bis avenue Moser à Viroflay, pour un montant de 60 000 € ;*
 - c- *8 logements situés 11-13 rue de Ploix à Versailles, pour un montant de 25 000 €.*
- 2) *Autorise M. le Président ou son représentant à solliciter le versement des sommes correspondantes.*

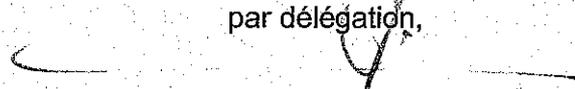
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,


Pascal Guéant
Directeur général des services

PREP 75
10.10.05